

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 26 juin 2009
(convocation du 15 juin 2009)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Juin Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel jusqu'à 10 h
M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas à partir de 11h30
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. AMBRY Stéphane à M. PAILLART Vincent
M. ANZIANI Alain à M. CHARRIER Alain
M. ASSERAY Bruno à Mme. FAYET Véronique
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. DELATTRE Nathalie
M. CAZENAVE Charles à M. DAVID Yohan
M. DAVID Jean-Louis à Mme DESSERTINE à partir de 10h15
Mlle. DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime

Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUPOUY Alain
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10h45
M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis à partir de 12h00
Mme. LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic
M. LOTHaire Pierre à M. PALAU Jean-Charles
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. SAINT-ORICE Nicole
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max à partir de 11h00
Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne
M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU J-C à partir de 11h
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à Mme. COLLET Brigitte
M. ROBERT Fabien à M. RAYNAL Franck à partir de 11h10
Mme. TOUTON Elisabeth à M. SOLARI Joël

LA SEANCE EST OUVERTE

**Bruges - Projet de Plateforme de Granulat - Mise à disposition d'une emprise foncière communautaire dans le cadre d'un bail emphytéotique au profit de RFF
- Décision - Autorisation**

Monsieur BRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'accroissement de la consommation des matériaux dans l'agglomération bordelaise liée notamment à la réalisation des projets urbains et périurbains génère d'importants flux de transport de matériaux venant de sources éloignées qui pourraient relever du ferroviaire.

Les travaux menés dans le cadre du «schéma Directeur des Plateformes Ferroviaires de fret conventionnel dans l'agglomération Bordelaise» associant l'ensemble des acteurs institutionnels ont validé la nécessité de réaliser à court terme une plateforme de réception et de déchargement de trains entiers.

Le territoire économique de Bordeaux Fret, en raison de son positionnement géographique, de son équipement ferré et de sa proximité avec les centrales d'enrobage et à bétons existantes a été identifié comme étant le site le plus adapté à l'accueil d'une nouvelle installation de ce type.

Sur la base des éléments précités et afin de répondre à une demande des opérateurs privés relayés par RFF, la commune de Bruges et la Communauté Urbaine de Bordeaux ont travaillé pour aboutir à la définition d'un projet d'exploitation à titre exclusif d'une plateforme de granulat sur le terrain communautaire, inscrit dans le périmètre de la Zone Industrielle de Bordeaux Fret en limite de la Jalle noire.

Il a été convenu d'un commun accord que RFF assurerait l'exploitation de cette opération.

1 – Le site

Situé sur la Commune de Bruges, dans le périmètre de la Zone Industrielle de Bruges Bordeaux Fret, ce terrain nu appartient à la Communauté Urbaine de Bordeaux et figure au cadastre sous les références suivantes.

075 AB 40 pour partie (140 m²)

075 AB 50 pour partie (315 m²)

075 AB 75 pour partie (17 895 m²)

Pour une surface totale représentant environ 18 350 m²

Classé en secteur UI au PLU à savoir en zone urbaine d'industries lourdes d'activités ferroviaires portuaires et logistiques, ce site offre des potentialités intéressantes notamment en raison de son équipement ferré et des conditions de sa desserte.

2 – Modalités de mise à disposition du foncier

L'estimation des domaines en date du 05 Décembre 2008 valorise la valeur locative de ce terrain à hauteur de 18 350 € par an.

La redevance proposée sera actualisée chaque année sur la base de l'indice TP 01.

La durée du bail est arrêtée à 20 ans.

Cette durée pourra être prorogée dans les conditions prévues au projet du bail ci-annexé.

Au terme des 20 ans, RFF s'engage à libérer le site des éléments de superstructures.

3 – Programme des Travaux

RFF s'engage à réaliser une plateforme de Granulat.

Pour ce faire elle s'engage à réaliser les aménagements et constructions suivantes :

- Aménagement de la plateforme, préparation des sols, clôture	350 000 €
- Remise à niveau de la voie ferrée existante	20 000 €
- Extension de la voie existante	50 000 €
- Mise en place du pont bascule	40 000 €
- Implantation d'un bâtiment de contrôle	25 000 €
TOTAL	485 000 €

4 – Contenu du projet

RFF s'engage à exploiter à titre exclusif une plateforme de Granulat dans des conditions techniques appropriées permettant de limiter les nuisances telles que le bruit ou la poussière.

Les matériaux seront lavés et non couverts ce qui permettra d'éviter les poussières.

Le stockage des matériaux n'est pas autorisé sur le site, une sauterelle permettra de décharger les trains et de charger les camions.

Le projet de plateforme prévoit dans un premier temps une activité de 2 à 3 trains par semaine. Les trains étant composés de 22 wagons transportant environ 1 360 tonnes de matériaux.

En terme de trafic cela se traduira par un volume de 50 camions / jour effectué sur la base d'une rotation de 6 à 8 camions.

Ce dispositif permettant d'éviter le stockage des camions.

Le sens de circulation devra prévoir une entrée sur la plateforme à partir de la partie Ouest de la rue de Strasbourg et une sortie sur la partie Est, ceci afin d'éviter des problèmes d'engorgement du trafic sur la Zone Industrielle.

Aussi, considérant ce qui précède, si tel est votre avis, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- Décider de la mise à disposition au profit de RFF ou de toute autre personne qui se substituerait à elle, du terrain communautaire située sur la commune de Bruges référencé

AB 40 pour partie

AB 50 pour partie

AB 75 pour partie,

pour une surface totale d'environ 18 350 m² dans le cadre du bail emphytéotique ci annexé.

- Autoriser

Monsieur le Président, à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision, au moyen d'un bail emphytéotique.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 26 juin 2009,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
16 JUILLET 2009

PUBLIÉ LE : 16 JUILLET 2009

M. JEAN-CHARLES BRON